Photo : Didier Chapuis

L'éditorial du Maire

Les résultats du recensement de la population sont significatifs avec une augmentation des habitants de notre commune de l'ordre de 8 % en six ans.

En 2017, nous recensons 570 habitants !

A la fin de l'année, l'INSEE nous remettra une synthèse sur les tranches d'âges, les catégories socio-professionnelles mais aussi le nombre d'employeurs et d'employés de notre commune, ainsi que le nombre de résidences principales et secondaires, les logements vacants.

Nous ne manquerons pas de vous transmettre les résultats sur notre nouveau site internet, qui sera mis à jour régulièrement. Son ouverture est prévue pour l'automne.

Vous y trouverez les compte-rendus des conseils municipaux, mais aussi le suivi des dossiers tels que le PLU, l'actualité de notre village et de ses environs, les renseignements administratifs... et si vous y adhérez, une newsletter.

Concernant notre PLU, nous avons pris encore un peu plus de retard du fait que les communes ont perdu la compétence urbanisme au détriment des inter-communalités. Ce transfert de compétences a été rendu obligatoire par le législateur au 27 mars 2017. Concernant notre inter-communalité, nous avons dû demander à la CCVD de continuer l'élaboration de notre document d'urbanisme concernant les actes administratifs (délibérations, arrêtés, publicités). La commune restant maître des décisions techniques et politiques du contenu des documents d'urbanisme.

L'enquête publique qui devait se dérouler au début du mois de mai comme annoncé à la réunion publique se déroulera dans le courant de cet été avec 3 permanences qui seront tenues par le commissaire enquêteur. Nous distribuerons un tout p'tit saoû pour communiquer les dates.

Comme vous avez pu le constater, des aménagements pérennes mais aussi provisoires sont en cours dans le village. Il s'agit du parking des Clos pour les pérennes et d'aménagements « test » provisoires sur la traverse du village : du rond-point du contournement routier à l'embranchement du chemin des travers et de la rue des Abbayes.

Cette réflexion a été menée par une commission extra municipale composée de 5 élus et 10 habitants représentant divers quartiers de la commune. Il n'y a pas de solution miracle, mais nous devons prendre en compte les usages des habitants dans leur vie quotidienne mais aussi l'attractivité associative, culturelle et économique de nos commerçants, artisans, agriculteurs... dont nous sommes fiers !

Alors respectons ces choix ! Et débattons ensemble sur les modifications à mettre en place de façon constructive sans agressivité verbale. Ecrivez nous, rencontrons nous en mairie ou sur le terrain, nous sommes à votre service.

Mais respectons aussi les règles du jeu, nous savons tous que la haute saison touristique a déjà commencé, donnons l'exemple, tant bien que mal. Ces respects des règles de civisme concernent notamment le stationnement. Pour exemple, le dimanche du week-end de Pâques, il restait 98 places de stationnement au parking des Clos, alors que 202 voitures étaient garées dans le village à 12h30. Demandons à nos visiteurs de respecter notre village, mais ne nous oublions pas dans cette démarche, dans l'intérêt de tous.

Je vous rappelle, et j'insiste pour nos commerçants artisans, que du fait de l'apport de la clientèle de passage, les commerces continuent à rester ouverts toute l'année. Ne l'oublions pas ! C'est notre richesse et notre chance.

Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente saison estivale riche en évènements culturels et festifs dans la gaieté et la bonne humeur. « Que vive Saoû ! »

Sincères salutations

Daniel GILLES

l'Actu municipale

Recensement

Le recensement 2017 a pris fin le 18 février. Nous remercions à nouveau Lorraine Granjon d'avoir effectué ce travail dans les délais impartis.

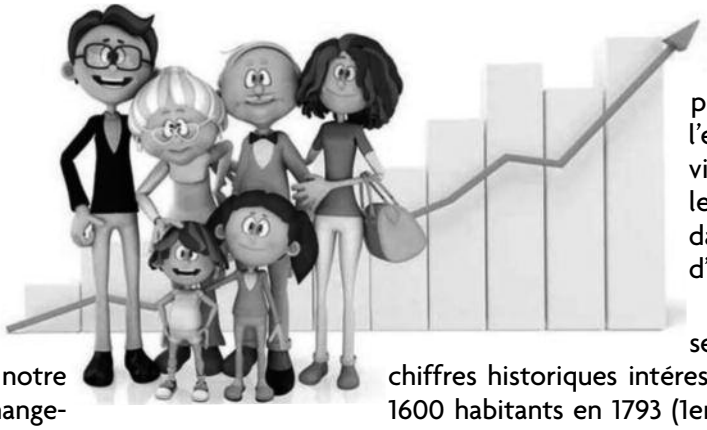

L'INSEE annonce plus d'une année avant de communiquer les résultats officiels, ce que nous ne manquerons pas de vous transmettre. En attendant, à quelques personnes près, nous comptons 570 habitants cette année. Souvenez-vous il y a 10 ans nous étions 440, nous avons augmenté de près d'un tiers notre population. C'est un sacré changement. Les impacts sont nombreux, des plus visibles lorsqu'il s'agit de stationnement ou de circulation, aux moins visibles lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement et du traitement des eaux ou encore des ordures ménagères. C'est une réflexion permanente qui nourrit les dossiers tels que le Schéma directeur de l'eau ou les projets d'aménagement.

Les impacts sont également humains, car certains de nos anciens ont le sentiment de ne plus reconnaitre les habitants, car nous avons atteint un volume où la solidarité communale est moins évidente ou naturelle. Plus il y a de monde dans un village, plus on a tendance à pratiquer l'entre-soi. Soyons donc très vigilants à entretenir par tous les moyens et formes cette solidarité affective qui fait la force d'un village vivant.

Profitons enfin de ce recensement pour rappeler quelques chiffres historiques intéressants. Saoû était très habité : 1600 habitants en 1793 (1er recensement), 1552 mentionnés en 1846. Nous trouvons aussi un chiffre contradictoire qui annonce 1163 habitants au recensement de cette année là (mais l'INSEE n'existait pas encore à cette époque ;-). Déjà très vivant également car la commune comptait pas moins de 4 foires à notoriété régionale, à découvrir dans l'article de la Tribune Libre par Catherine et Jacques.

A la prochaine donc pour une analyse plus détaillée de notre évolution démographique.

Le SDIS recrute

Voici une annonce du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le SDIS, ou plus simplement les pompiers, que nous relayons avec son texte d'origine :

Devenez le héros du quotidien

En Drôme, plus de 2400 citoyens s'engagent au service de la population.

- A partir de 16 ans des tests sportifs d'engagements
- Une formation à votre rythme
- Une activité en parallèle de votre métier ou de vos études
- Une convention possible avec votre employeur

Pour en savoir plus : **sdis26.fr**

Avis
Enquête publique
Plan Local d'Urbanisme

ANNONCE MUNICIPALE D'OUVERTURE

Par délibération en date du 11 mai 2017, le conseil communautaire du Val de Drôme a confirmé la poursuite des procédures de PLU à la demande des communes concernées. L'enquête publique du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) sera donc lancée par délibération de la CCVD.

Période exacte de l'enquête et permanences du Commissaire enquêteur vous seront communiquées dans un bulletin municipal exceptionnel (un tout p'tit saoû). Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en Mairie (Adresse: 11 route de la Forêt, 26400 Saoû ; Téléphone : 04 75 76 00 43), aux jours et heures d'ouverture habituels : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à midi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h.

Le dossier PLU est également disponible en ligne sur le site de la Marie : www.saou.fr / rubrique PLU.

Et au milieu, coulait... le canal

Nous connaissons tous ce petit canal qui coule au milieu de notre village ; enfin,... nous pensons le connaitre...

En cette automne 2016, vous avez remarqué les travaux de nettoyage et de réfection des berges qui ont eu lieu derrière l'école, avec un chemin tout neuf, mieux praticable, et si agréable pour la ballade d'un instant.

Mais le périple de ce canal, appelé canal romain parfois, et bien plus tumultueux qu'on le pense. Depuis son départ, où une vanne de régulation a été refaite, il chemine le long de la route de la forêt, passant sous le pont d'accès au château d'Eurre, puis traversant la route au niveau de la sortie du village côté forêt. Il coule tranquillement, alimentant le lavoir, cheminant le long des maisons, entre école et jardins. A ce niveau, nous l'admirons et en profitons. Puis voilà qu'au détour d'un virage à l'équerre vers la gauche, puis un autre vers la droite, il se fait discret entre deux murs, en direction de l'impasse de la place de l'église...

Le canal devient alors tantôt enterré, passant sous une maison, ou un jardin, tantôt à l'air libre. Derrière la maison « d'Angèle », à l'air libre, voici qu'il chute d'environ 1,50m ; à ce niveau, autrefois il y aurait eu un tourneur de manches, côté impasse de l'église.

Puis passant dans une petite chapelle (privée – fonts baptismaux d'une époque ?) adossé à Saint Tiers, il devient alors complètement souterrain, pour se retrouver au niveau de la porte en métal, en face de « La Forêt de Chapeaux ». Il est alors invisible, mais écoutable ! Là le canal devient deux canaux !

Le canal principal continue sa route tout droit, alors qu'un petit canal, de section non visitable se dirige dans la ruelle des cagnards, au sud de la place des cagnards, puis se faufile sous les maisons pour arriver chez « Adèle ». Vous avez remarqué Angèle rime avec Adèle... décidément ce canal est bien poétique ! Ce petit canal continue sa course sous les maisons, côté gauche de la route en direction de Crest, pour finir au travers des Creymas, retrouvant Vèbre au bout du compte.

Quant au canal principal, lui coule sous « La Forêt de Chapeaux » et tombe dans les entrailles souterraines du village, d'une hauteur de 4,00 m, à « la Chute du Moulin » (derrière l'Oiseau et la Boulangerie) qui faisait tourner, à une époque, notre moulin à huile. Là, l'accès n'est pas évident, mais le canal est visitable. Depuis la chute, notre beau canal coule sous la Boulangerie, sous La Poste, puis traverse la route devant l'Epicerie et cours le long des maisons, route de Bourdeaux, jusqu'à la Brasserie Markus.

Dans ce secteur, le canal est surprenant : sous la Boulangerie, une chambre [photo 1] de dimension 3,50 x 3,80 x 1,60ht m, bâtie en pierres avec voute maçonnée, servait sans doute de jonction avec deux autres canaux, à l'abandon (murés). Puis sous la Poste, le canal est circulaire [Photo 2] de diamètre 1,20m, et rectiligne, bâtie en pierres maçonnées. Enfin, sous la route de Bourdeaux, il s'agit plutôt d'une galerie voutée [Photo 3] de 1,40m de large x 1,40m de hauteur où l'on peut lire à un endroit restauré « 1933 ». Cette galerie, faisant rétention sur environ 40m, laisse alors ressortir les eaux devant la « Brasserie Markus ». Le canal redevient visible à tous, serpentant le long du chemin menant au Creymas, pour finalement retourner dans Vèbre.

Le canal n'a pas livré tous ses mystères, mais bien d'autres ramifications existent, autrefois utilisées et gérées par des vannes ou surverses permettaient d'alimenter jardins, scieries, lavoirs,.... Quel beau périple... Respectons-le et ne l'oublions pas.

La Direction régionale de la Poste nous a entendus !

Au cours de la réunion du 22 mars à Saoû entre la Direction Régionale de la Poste et La Commune il nous a été présenté la nouvelle organisation de notre bureau de Poste.

Notre ferme opposition à la fermeture du bureau de Poste de Saoû et à sa transformation en Agence Postale communale ou en Relais Poste dans un commerce, a porté ses fruits.

En effet nous gardons la distribution du courrier le matin par nos facteurs distributeurs et de nouveaux facteurs guichetiers (un titulaire et un remplaçant) assureront l'ouverture du bureau tous les matins du lundi au vendredi inclus soit 12 heures par semaine.

Ce binôme devrait garantir l'offre de service actuelle et améliorer la régularité des ouvertures en limitant les nombreuses fermetures inopinées que nous connaissons aujourd'hui.

Nous avons réitéré nos demandes d'ouverture du samedi matin et de mise en place d'un distributeur automatique de billets, en vain.

Pour autant il nous faut rester vigilant.

En effet d'année en année, la Poste se désengage de sa mission de service public.

Le nouveau contrat de présence territoriale signé entre l'Etat, le Groupe La Poste et l'Association des Maires de France (AMF), en janvier, entérine davantage la réduction des horaires des bureaux de poste prémices à leur fermeture et réduit les effectifs.

A l'horizon 2020, 4000 bureaux de poste seront fermés et près de 500 en 2017 !

Infos POSTE

Nouveaux horaires du bureau de Poste de Saoû :

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi : de 9h30 à 12h

Vendredi : de 9h30 à 11h30

Roubion NRJ s'évanouit

Cela fait près de 2 ans que l'initiative Roubion NRJ a été lancée, avec l'objectif d'investir dans un ou plusieurs projets de production locale d'energie.

Elle s'est inscrite au tout début dans la dynamique entretenue par la communauté de communes et du projet plus large dit "Territoire à Energie Positive Croissance Verte (encouragé et financé par l'Etat). La communauté de communes a créé deux outils principaux, deux structures permettant d'investir sur le territoire à l'échelle de la vallée, pour la production d'energie mais aussi pour le développement des entreprises locales qui ont des objectifs forts dans le registre de la transition énergétique et du développement durable (ou soutenable pour ceux qui préfèrent). L'idée pour notre petit bassin de vie "roubion" était de créer une structure encore plus locale et complètement maîtrisée, en bénéficiant de soutien et d'un accompagnement opérationnel de qualité.

Un gros boulot a été effectué mais il n'a pas abouti sur un premier projet à ce jour. Il est vrai que l'annulation du projet de toiture photovoltaïque (9kwc) par le nouvel Architecte des Bâtiments de France a quelque peu coupé les ailes de l'équipe. Il fallait alors repartir de zéro sur un nouveau projet, ce qui signifiait une forte mobilisation pour une équipe de 5-6 personnes minimum. Cette nouvelle mobilisation n'a pas eu lieu.

Nous allons donc nous réunir une "dernière fois" pour trinquer aux initiatives locales, pour rendre les 36 chèques collectés, mais également archiver "publiquement" tout le travail réalisé afin qu'il soit disponible en cas de relance de projet et qu'il ne soit pas perdu. Nous laisserons par exemple en ligne notre journal de bord sur roubionnrj.wordpress.com

TAPS : à l'aide !

Cela fait déjà 4 ans qu'avec les nouveaux rythmes scolaires, les enfants finissent l'école à 15h40 à Saoû (15h30 à Soyans). Ensuite, pendant 1h, ils peuvent participer aux fameux Temps d'Activités PériScolaires (TAPS) où leur sont proposées différentes activités (sportives, artistiques, ludiques...), encadrées par des intervenants qui ont passé un contrat avec la mairie. Or, dans nos campagnes, il n'est pas toujours aisé de trouver des personnes qui souhaitent encadrer ces activités !

Alors voilà, nous nous disons qu'il y a sûrement parmi vous des gens qui auraient envie de s'engager auprès des enfants, 1h par semaine (les lundi, mardi ou jeudi de 15h40 à 16h40), pendant 1 ou plusieurs périodes de l'année (les activités changent à chaque vacances scolaires).

Voici des activités auxquelles nous avons pensé, ou que les enfants nous ont soufflées : de l'aide aux devoirs (par un ancien enseignant), du football, de la pétanque, de la couture, du tricot, des activités manuelles ou de bricolages, réaliser un herbier de nos fleurs sauvages, faire une expo photo sur un thème local, etc...

Alors jeunes retraités ou non, indépendants avec un peu de temps, n'hésitez pas à faire vos propositions à Karine Thery, coordinatrice des TAPS, joignable au 06.80.78.52.26 ou à l'adresse :

" activiteperisco.saou.soyans@gmail.com "

Une rémunération de 25 euros/heure est possible, avec une structure juridique (association, auto-entreprise...) à proposer pour la facturation.

Merci pour votre mobilisation et vos propositions !

2017 est notre 3ème budget

Depuis 2015, un gros travail a été réalisé par la commission finances pour analyser l'état des finances de la commune et mettre en place une gestion adaptée au contexte économique actuel, à savoir baisse importante des dotations de l'État (36 % de dotation en moins depuis 2012 soit une baisse de 30 000 euros, baisse qui devrait se poursuivre sur les exercices ultérieurs) et parallèlement transferts de charges financières sur les communes (instruction de l'urbanisme, temps périscolaires).

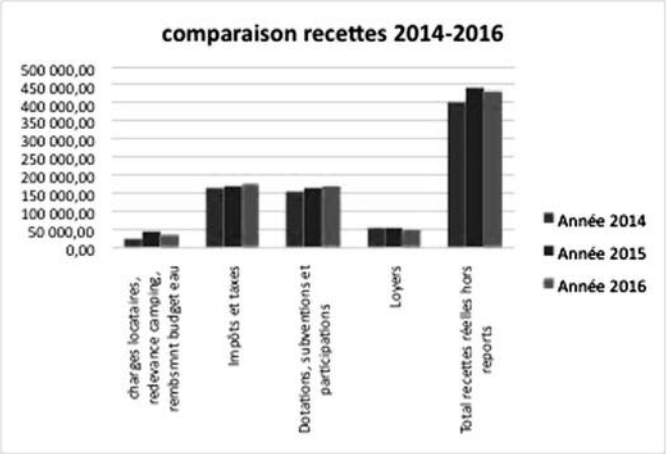

Cet état de fait a donc des conséquences budgétaires au quotidien puisque nous devons gérer au plus juste les dépenses et prioriser les travaux. Il a aussi un impact sur les projets qui nous tiennent à coeur et qui s'inscrivent donc dans une durée de réalisation beaucoup plus longue. En gros, c'est un travail d'équilibre entre les dépenses courantes à maîtriser mais sans réduire la qualité des services et l'autofinancement à dégager pour financer des projets.

Depuis 3 ans, nous sommes donc contraints à baisser les dépenses courantes de fonctionnement de la commune pour dégager un excédent de fonctionnement afin de financer en partie les travaux d'investissement.

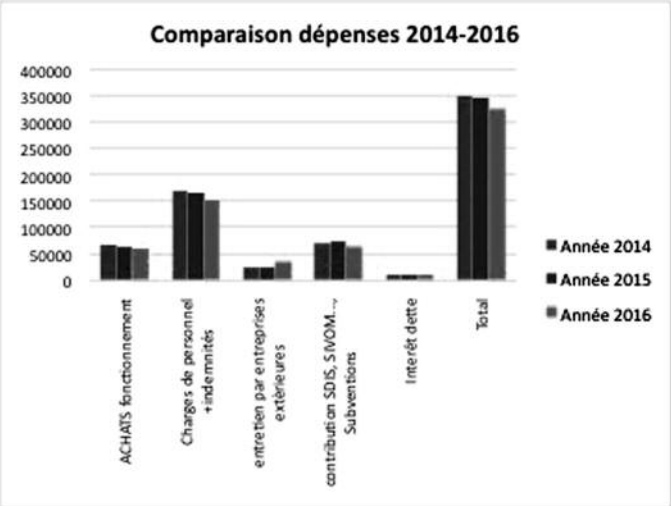

En effet, plus les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, plus nous pouvons dégager de fonds pour investir dans des projets.

Cette stratégie d'économie a porté ses fruits puisque nous avons dégagé un excédent global de 52 000 euros sur l'exercice 2016 (il était de 40 000 euros en 2015).

Nous avons donc bâti le budget 2017 en suivant les mêmes orientations et les mêmes ratios que l'année dernière, à savoir :

- un budget de fonctionnement géré au plus serré avec une gestion économe des dépenses courantes (pour un total de charges nettes de 335 000 euros) sans dégrader les services et le rôle de la collectivité (par exemple nous maintenons un engagement financier conséquent pour l'école qui représente 20 % des charges de fonctionnement). Pour pallier la baisse des dotations, en plus de minimiser les dépenses, une des solutions est d'augmenter les ressources locales c'est pourquoi nous avons réévalué l'année dernière les tarifs d'occupation du domaine public (terrasses et marchés) mais nous n'avons pas, pour le moment, fait le choix d'augmenter les impôts locaux (une réflexion à ce sujet doit avoir lieu au sein du Conseil). Par contre, comme nous l'avons annoncé dans le dernier P'tit Saou, nous essayons de sensibiliser les habitants à déclarer de façon juste les critères pour le calcul de la taxe foncière, car il y a un problème de déclassement de certaines maisons, afin d'augmenter les ressources pour la commune mais aussi dans un souci d'équité entre les habitants.

- côté investissements : une priorisation et planification des travaux d'entretien et des investissements importants sur la durée du mandat (notamment les travaux de voirie qui sont beaucoup moins subventionnés qu'avant et la commission travaux doit donc faire des choix difficiles).

Nous avons voté le 3 avril un budget 2017 satisfaisant dans la mesure où l'excédent de fonctionnement permet d'autofinancer 50 % de l'ensemble des investissements qui s'élève à 286 000 euros, le reste étant couvert par 18 % de subventions, 25 % d'excédent antérieur et 7 % de recettes diverses.

Côté investissements, hormis les travaux de voirie à hauteur de 30 % du total des dépenses prévues et les travaux sur les bâtiments communaux représentant 25 %, nous avons inscrit la pré-étude de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du village qui marque donc le commencement de ce projet conséquent qui devrait améliorer la vie au quotidien des habitants (budget total étude et travaux pour 800 000 euros HT échelonné sur plusieurs années avec un subventionnement espéré de 80 % et un financement propre via un prêt pour la part restante).

Nous avons sollicité plusieurs banques pour avoir des simulations de notre capacité d'emprunt et au regard des propositions et de l'échelonnement des prêts en cours, nous avons décidé d'engager les deux grands projets déjà évoqués à savoir l'aménagement du village (financement de la pré-étude cette année, étude de la maîtrise d'oeuvre en 2018 et commencement des travaux en 2019) et le projet d'une cantine scolaire proposant aussi les repas pour les personnes âgées couplé à une salle multigénérationnelle (pré-étude en 2018, maîtrise d'oeuvre et début des travaux en 2019)... Si tout se passe bien (à savoir le taux de subventions réellement alloué pour les deux projets !).

La situation financière de la commune, bien que fragile, est donc saine et nous permet enfin d'engager des projets structurants pour la vie locale.

Projet “Aménagement du village”

La précédente équipe municipale a souhaité en 2011 engager une requalificationdu centre-village, un réaménagement des espaces publics, avec les objectifs suivants :

- organiser et optimiser le stationnement du village ;
- sécuriser les circulations ;
- aménager les entrées et la traversée du village qui reçoit une circulation non négligeable ;
- mettre en valeur les cheminements « doux » (piétons, cyclistes...).

L’étude globale d’aménagement du village a été confiée au cabinet Osmose paysage. Un diagnostic a été mené, des éléments de programme ont été validés par les élus et des esquisses d’aménagement ont été proposées

La nouvelle équipe s’était, dans son programme, engagée à poursuivre ce projet, associée à la commission extra-municipale créée à cet effet, elle poursuit donc aujourd’hui la réflexion portant sur l’aménagement des espaces publics du centre-village. Elle compte lancer une première phase d’aménagement portant sur la traversée du village (RD136) et la place de l’église.

Depuis 2011, les contraintes économiques de la commune ont changé et le contexte a évolué et va continuer de le faire avec le projet de maison de site en forêt de Saoû. Les besoins et les attentes ont eux aussi évolué.

Les principes de fonctionnement du village identifiés dans l’étude de 2011 sont en grande partie validés.

Par contre, les réponses en termes d’aménagement esquissées dans l’étude demandent à être revues, en particulier pour s’adapter aux capacités financières de la commune. Les élus souhaitent par ailleurs s’orienter vers plus de sobriété et plus de simplicité.

La commune de Saoû a lancé une procédure d’appel d’offre afin de choisir un bureau pour mener une étude préliminaire et une mission de maîtrise d’œuvre pour permettre l’aménagement des voiries et espaces publics du village en cohérence avec les besoins de la population à la hauteur de son cadre architectural et paysager.

Ce projet d'un coût estimé à 800.000 euros HT, devrait être financé à 80 % par les subventions du département, de la région et de l'état, et pourrait voir les premiers travaux démarrer courant 2019.

La commission extra-municipale a validé les principes de l’étude de 2011 et fait par ailleurs des propositions afin d’améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans le centre du village, dès cette année.. Ces mesures sont en cours de mise en place et serviront de test avant d’être reprises ou pas dans le projet global. Ces aménagements provisoires sont conçus pour un moindre coût (peinture et panneaux) et pour avoir un réel retour d’expérience sur des mesures qui inquiétent. Faits et observations nous permettront de prendre les décisions de l’aménagement définitif de notre mandat.

Projet “Cantine”

Depuis plusieurs années, une réflexion est amorcée en partenariat avec l'AIPE (association de parents d'élèves qui gère administrativement la cantine) pour améliorer le service de restauration scolaire pour les enfants du RPI, actuellement assuré par la MFR de Divajeu et proposer un service de portage de repas pour les personnes âgées.

Les enjeux sont multiples:

- améliorer la qualité des repas en favorisant des produits frais locaux et bio,

- limiter la distance et le temps de transport des repas pour en préserver la qualité gustative (problème de liaison chaude)

- répondre au besoin de repas pour les personnes âgées sur la commune mais aussi pour les communes voisines,

- créer un projet structurant pour la commune en organisant la cantine au sein d’un bâtiment ayant vocation de pôle pour la vie locale (cuisine, réfectoire, salle multigénérationelle ...)

Phase d'étude du projet :

Pour nous aider à approfondir et structurer cette réflexion, nous avons fait appel en avril 2016 aux services de la CCVD avec des attentes ainsi définies :

- réalisation d’un diagnostic sur le service de restauration actuel,

- organisation de visites de cantines voisines de capacité similaire avec conception d’une grille d’analyse pour évaluer le projet, le fonctionnement et le coût d’investissement de leur structure,

- aide à la recherche de financements.

Nous avons fait appel également aux services du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme) pour nous aider dans la conception du cahier des charges de la maîtrise d'oeuvre et dans la réflexion sur la conception et l'agencement du bâtiment.

Après avoir fait l’inventaire des différents lieux possibles sur la commune et envisagé des lieux dans les communes proches, le projet semble s’articuler à ce stade de la réflexion sur la création d’un nouveau bâtiment implanté sur le haut du parking des pompiers (à la place du stade de foot actuel qui serait remplacé par un nouvel équipement sportif).

Le calendrier prévisionnel est soumis au planning réglementaire de demandes de subventions. Or, comme nous soumettons déjà un dossier de financement important à l'automne 2017 pour l'aménagement du village, nous sommes dans l'obligation de décaler les demandes de financement à l'automne 2018, ce qui nous laisse le temps de finaliser la phase d'étude du projet (prévisionnel financier de l'investissement et des coûts de fonctionnement d'un telle structure, gestion administrative de la cantine, comment assurer le service de repas pour les personnes âgées pendant les vacances scolaires ? ...)

Ce projet global est envisagé comme un pôle structurant pour la vie locale.

Biodiversité mon amour

La biodiversité, c'est l'ensemble des êtres vivants (faune, flore, champignons, bactéries) présents sur une zone délimitée. Ils interfèrent et interagissent ensemble et avec leur milieu pour former un écosystème : la forêt, le ruisseau, la mare, etc. Plus un écosystème est complexe, plus il est stable, et résilient. Le maintien de la biodiversité permet de garder les milieux naturels en bonne santé, capable de résister à des "coups durs" (climatiques, invasions d'espèces exogènes...).

La biodiversité, actuellement en déclin à l'échelle mondiale (6ème grande extinction), est l'affaire de tous et de chacun. Des décisions et des actions de tous les jours permettent de prendre en compte la biodiversité, de joindre l'utile à l'agréable.

Favoriser la biodiversité chez soi ? C'est facile !

Actions possibles au niveau communal :

♣ Bannissement des pesticides dans les pratiques de gestion des secteurs publiques.

♣ Gestion différenciée des talus routiers : respect des stations de plantes rares, dates de passages tenant compte de la reproduction des espèces (pas de tailles au printemps) ;

♣ Favoriser le compostage des différents déchets verts produits (élagages, tontes...)

♣ Plantations d'arbres fruitiers (variétés anciennes locales par exemple) et d'espèces mellifères dans les espaces communaux ;

♣ Plantation d'alignements remarquables ou d'arbres isolés qui deviennent des repères clé dans le paysage ;

♣ Conserver les parcelles communales pâturées en gestion extensive, en accompagnant les exploitants ;

♣ Proposer un service de broyage des déchets verts aux habitants. Les broyages peuvent être utilisés pour pailler les plantations et les jardins, afin de diminuer les quantités d'eau d'arrosages et le stress des plantes en été ;

♣ Les Hirondelles, les Martinets, les Moineaux et les Chauves-souris sont des espèces en fort déclin : communiquer sur leur grande utilité dans la limitation des insectes (notamment Moustique tigre). Favoriser les sites de nidification et éviter les travaux sur les bâtiments pendant la période de reproduction de ces espèces (prévoir les travaux entre octobre et février) ;

Actions possibles au niveau des citoyens :

♣ Aucune utilisation de pesticides de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides), en particulier les granulés anti-limaces qui tuent les hérissons qui se nourrissent notamment de limaces) ; préférer les solutions alternatives et efficaces (purins d'ortie ou de prêle, etc.).

♣ Préférer les haies champêtres et riches en espèces mellifères : Aubépine, Viornes, Fusain, Cornouillers... (favorables aux abeilles, aux oiseaux, auxiliaires des jardins) au "béton vert" (haies monospécifiques de Laurier, Chamaecyparis, ...).

♣ Rendre les clôtures "perméables" à la petite faune (Hérisson, Belette...) pour éviter le fractionnement des territoires (petits passages de 20x20 cm au pied des clôtures grillagées, éviter les clôtures maçonnées).

♣ Eviter de tailler les haies pendant la saison de reproduction des oiseaux pour éviter la destruction des nids et/ou un risque de prédation accrue (préférer les travaux entre octobre et février) ;

♣ Planter des variétés anciennes et locales de fruitiers (elles sont adaptées au climat local et ne nécessitent souvent pas de traitements);

♣ Favoriser les sites de reproduction des oiseaux et des chauves-souris (nichoirs, aménagements de bâtis...), en évitant les petits désagréments de leurs activités.

♣ Garder une "petite zone sauvage" dans le jardin : laisser les plantes monter et fleurir, c'est important pour de nombreuses espèces, qui s'avèrent être aussi des auxiliaires précieux du jardinier. La chenille du Paon du jour se nourrit sur l'Ortie !

♣ Prendre soin des vieux arbres, les entretenir : ce sont des « HLM à biodiversité » (oiseaux, insectes, chauves-souris, mammifères...).

♣ Gérer ses parcelles forestières de manière écologique : éviter les coupes rases sur de grandes surfaces, conserver du bois mort au sol et sur pied, favoriser une diversité des essences arbustives et arborescentes, éviter les travaux pendant la saison de reproduction des espèces et de végétation des arbres, conserver certains gros et vieux arbres difficiles à exploiter et à revendre.

♣ En cas de possibilités de nourrissage des oiseaux en hiver : veiller à ce que le point de ravitaillement (aérien et au sol) soit hors de portée des chats. Préférer de simples graines de Tournesol bio ; les boules de graisses du commerce sont parfois confectionnées avec de l'huile de palme et des graines d'Amérique du sud. Ne pas oublier un récipient plat d'eau, changé régulièrement.

Actions possibles au niveau des acteurs économiques :

♣ Transition rapide vers l'abandon des pesticides dans l'agriculture et choix d'un assolement d'espèces adaptées aux conditions de sol et de climat.

♣ Prendre soin des vieux arbres et des haies.

♣ Equipement des locaux, hangars... avec des dispositifs favorables aux oiseaux, aux chauves-souris

♣ Gestion écologique des dépendances vertes

♣ Respect des zones humides.

La riche biodiversité de la commune de Saou est une chance. Sa protection donne un sens à l'humanité.

Tribune libre

Les textes de cette rubrique proviennent des associations ou de particuliers et n'engagent que leurs auteurs.

La foire à Saoû, ça ne date pas d'hier

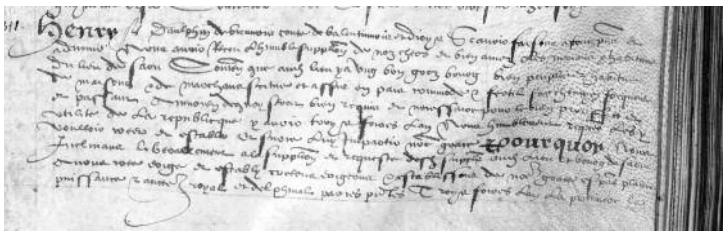

L'abbé Cyr-Ulysse-Joseph Chevalier (1841-1923), prêtre et érudit, édite en 1871, dans la 6° livraison des «Documents inédits sur le Dauphiné », un recueil de références sur les « Ordonnances des rois de France relatives au Dauphiné ». Cet ouvrage est consultable en ligne grâce à la numérisation entreprise par l'Université de Grenoble :

"Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné précédées d'un catalogue des registres de l'ancienne Chambre des comptes de cette province ," Bibliothèque numérique Grenoble 2 et 3 [http://bibnum- stendhal.upmf-grenoble.fr/items/show/702]

A la page 111 , notice 926, il est fait mention de « Lettres portant établissement de 3 foires par an à Saou, en Valentinois », en octobre 1550.

Dans la « Collection des ordonnances de rois de France », éditée depuis 1887 par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, on trouve le « Catalogue des actes de Henri II » (7 volumes parus entre 1979 et 2009 et couvrant la période 1547-1553, publiés par le CNRS). Il y est fait mention au tome IV, année 1550, de la même ordonnance :

Page 213, notice 7317 : « Etablissement à Saou (sénéchaussée de Crest) de trois foires à tenir en septembre, novembre et décembre »... enregistré à la Grande Chancellerie (Archives Nationales) et au Parlement de Grenoble le 29 juillet 1551 (Archives de l'Isère).

Les Archives Nationales recensent cette ordonnance, telle que parue en 1550 à Rouen sous la cote JJ//260/A, unité de description 311. En voici un cliché, sur deux pages

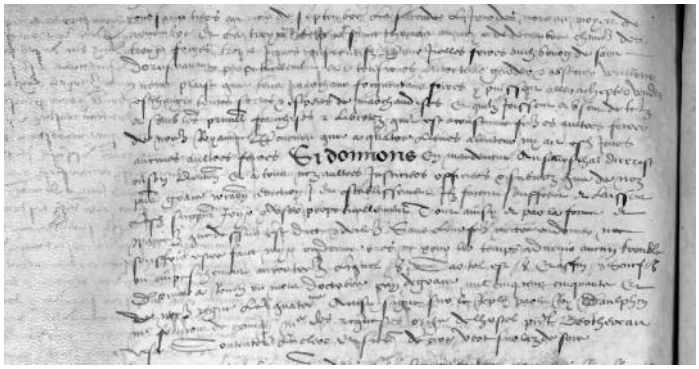

en parchemin :

« *Henry, dauphin du Viennois, conte de Valentinois et Dioy, scavoir faisons à tous présents et advenir nous avoir receu la humble supplication de noz chers et bien aimez les manans et les habitans du lieu du Saou combien que audit lieu y a ung bon groz bourg bien peuplé et habité de maisons et de marchands, scituée et assie en pais commode et fertile sur chemin fréquenté (?...) savoir bien requis et (?...) savoir pour le bien prouffit et utilité de la républicque y avoir trois fois l'an nous humblement requis les y voulloir créer,et s'établir et (sur ce ?...) luy impartir notre grace et pourquoy nous (sens : accédant à) libérallement à la supplication et requeste desdits suppléants audit lieu et bourg du Saou, avons créé, érigé et estably, créons, érigeons et establissons de notre grâce et spécial plaisir, puissance et auctorité royale et delphinale par ces présentes, troys foires l'an la première jour Saint-Thècle au mois de septembre, la seconde le jour des mors au moys de novembre et la troisième le jour Sainct Thomas au moys de décembre, chacune des troys foires troys jours consécutifs pour celles foires audit bourg de Saou et à tous jours et en tous tems garder et observer voullons et nous plaise que tous marchands fréquentant foires y puissent aller achepter, vendre, eschanger toutes sortes et espèces de marchandises et qu'ilz y jouissent et usent de telz (?)... privilléges, franchises et libertez qu'il est acoustumé faire et auctoriser foires en notre royaume, pourvu que à quatre lieues alentour n'y ait lesdits jours aucunes autres foires. Si donnons en mandement au sieur seneschal du Crest ou son lieutenant et à tous noz aultres justiciers, officiers et subjetz. Que de noz présentes graces royaux érection et établissement, ils fassent souffrent et laissent lesdits suppléants jouyr et user perpétuellement tout ainsy et par la forme et manière que dessus est dict.* » Traduit par un élève de l'école des Chartes.

Dans le « Dictionnaire géographique, historique, industriel et commercial de toutes les communes de la France et de plus de 20.000 hameaux en dépendant » paru chez Firmin Didot entre 1844 et 1846, on trouve dans le volume 3 la notice suivante :

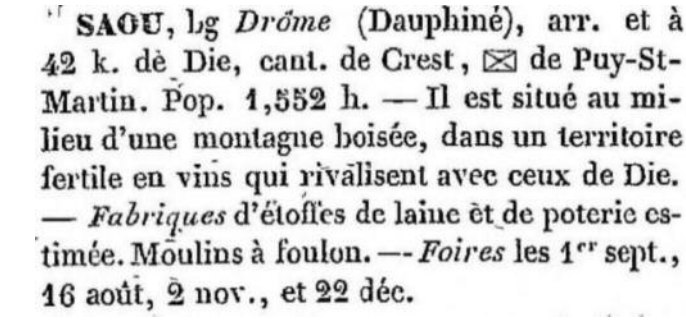

SAOU, lg *Drôme* (Dauphiné), arr. et à 42 k. de Die, cant. de Crest, ✉ de Puy-St-Martin. Pop. 1,552 h. — Il est situé au milieu d'une montagne boisée, dans un territoire fertile en vins qui rivalisent avec ceux de Die. — *Fabriques* d'étoffes de laine et de poterie estimée. Moulins à foulon. — *Foires* les 1er sept., 16 août, 2 nov., et 22 déc.

En 1846, il y avait donc 4 foires et non plus 3, dont les deux dernières se sont perpétuées aux mêmes dates depuis 1550.

Il faut dire qu'il y avait bien du monde à l'époque à Saoû, comme le rappelle les premiers recensements, de quoi rendre le village très animé.

Catherine et Jacques

Métamorphoses d'un petit salé aux lentilles (part.1)

Itinéraire d'une bouchée, d'un bout à l'autre de notre corps. Ames sensibles s'abstenir.

Ce petit salé aux lentilles du Puy, quelle merveille !! Mais parvenu dans notre bouche, que devient-il?

D'habitude on ne s'en soucie guère. Essayons quand même, pour une fois, en gardant malgré tout l'appétit.

Broyée par nos dents, chacune des bouchées est réduite en bouillie, copieusement arrosée d'un liquide visqueux : la salive.

Elle renferme quelques enzymes, dont l'amylase salivaire, qui commence déjà à dégrader les morceaux de pomme de terre et autres féculents.

D'un coup de langue, la bouchée se retrouve dans la gorges et atteignent l'oesophage, où une batterie de muscles la propulse en quelques secondes jusqu'à l'estomac. L'acidité dans cette grande poche est extrême à cause des quantités d'acide chlorhydrique qu'elle secrète. La plupart des bactéries qui proliféraient au milieu du petit salé et des lentilles n'y survivent pas. L'estomac se protège lui même de ses propres sucs en tapissant sa paroi d'un épais mucus, et en renouvelant les cellules de cette paroi chaque semaine. L'insuffisance de protection entraîne des brûlures d'estomac.

Cette acidité active une enzyme, la pepsine, qui découpe les grosses protéines en chapelets de petits acides aminés. Par de puissantes contractions, l'estomac malaxe cette bouillie, qu'il expulse ensuite, en petits jets, dans l'intestin grêle. En commençant par les glucides et les protéines, dissous dans l'eau, et terminant par les graisses. Vous me suivez? Fatiguant de manger non?

Durée de l'opération : entre 4 et 6h.

A peine entrée dans l'intestin, la bouillie est aspergée de bile, qui neutralise son acidité et agit comme un détergent : elle transforme les grosses gouttes de graisses en une fine émultion. Le mélange est prêt, désormais, pour qu'interviennent les enzymes libérées-en même temps par la bile et par le pancréas. Celles-ci cassent les chaines qui unissent les acides gras et le glycérol dans les lipides, découpent l'amidon en petits éléments et libèrent les acides aminés de leur chapelet. Des contractions régulières poussent le tout dans l'intestin, avec un mouvement de va-et-vient qui va durer de 3 à 6 heures.

L'absorption des nutriments va enfin pouvoir commencer.... une petite sieste bien méritée?

La suite au prochaine numéro

Marianne

Anthony de Mello

Nous ne voyons pas les choses et les gens comme ils sont, mais en fonction de ce que nous sommes.

Papilles

Le talent pour créer des relations entre champignons et plantes ou animaux, entre bactéries et plantes, insectes et mammifères, oiseaux et plantes, insectes et poissons, etc.... Comment ne pas admirer toutes ces combinaisons amicales ou conflictuelles?

Certains des champignons sont nécrophages recycleurs, certains sont parasites alors que d'autres font copain-copain avec des plantes, idem pour les bactéries. Les plantes communiquent entre elles, avec les insectes et avec tous les animaux, dont nous sommes. Le résultat c'est la nature tout simplement.

Alors comment rester insensible à toutes ces interférences ayant pour réalisation les paysages qui nous ravissent chaque jour ? D'aucuns prétendent que parfois les corbeaux volent sur le dos pour ne pas voir la misère du monde. La réalité est qu'ils préfèrent se chier sur le ventre que de salir un si bel ouvrage :-)

Thierry Patonnier

Qu'est-ce qu'on attend ?

Nous entendons beaucoup parler de TRANSITION. Transition économique, transition écologique, agricole etc... mais faire le 1er pas vers cette transition, envisager le changement ça fait souvent peur. Cela peut être coûteux (ou pas), cela nous oblige en tous cas à changer nos habitudes. L'un de nos commerçants a fait ce choix !

Philippe Henneteau, dans notre épicerie PROXI, présentera la gamme de produits OLFABIO de chez MARKAL, un acteur majeur dans l'univers des céréales BIO. Céréales, riz, muesli, pâtes, pois chiches et autres trouveront leur place, parfois même en VRAC !

La gamme ne sera pas large pour commencer, mais c'est un 1er pas. Si la demande s'avère suffisante, la gamme s'élargira. A nous de jouer pour que cette transition se pérennise.

En tous cas, merci Philippe !

Magalie

la vie locale

Les textes de cette rubrique proviennent des associations ou de particuliers et n'engagent que leurs auteurs.

Nous avons annoncé dans le précédent P'tit Saoû une présentation des nouvelles activités, notamment celles qui sont excentrées ou discrètes, que certains ne connaissent peut-être pas encore.

Nous ferons cela au prochain épisode, de même que l'interview de Cerise & Vinaigrette nouvele histoire, car nous n'avons pas eu le temps de rencontrer tout le monde.

Seule la bijouterie de Cécile Arnaud fait son apparition dans ce numéro car elle a eu le mérite de spontanément nous envoyer un petit article de son crû.

Merci de nous envoyer idées et contacts afin de ne rater personne.

Des nouvelles du composteur collectif

Le 11 mars dernier, l'ancien composteur situé au parking des Pompiers a été enlevé puis remplacé par 3 nouveaux bacs : un bac d'apport des déchets frais, un bac de stockage de matière sèche, et un bac de maturation.

Les avantages du compostage:

- Réduire de 30 à 40% le poids de votre poubelle (et éviter les mauvaises odeurs !)
- Produire un engrais de qualité pour vos fleurs ou votre potager
- Limiter les coûts et les pollutions liés aux collectes, transports et traitement des déchets

Comment ça marche :

1- Mettez vos déchets organiques (cf détail sur visuel) en petits morceaux dans un seau

2- Versez le contenu de votre seau dans le Bac d'Apport (au site de compostage)

3- Ajoutez au Bac d'Apport la même quantité de matière sèche

4- Brassage : mélangez vos déchets et la matière sèche avec l'outil mis à disposition

(5- Les organismes décomposeurs s'occupent du reste !)

Les référentes du site de compostage de Saoû sont : Marion Joanny et Françoise Ducros

Pour toute question liée à vos déchets compostables, ou pour être tenus informés des évènements liés au compost (par exemple opération distribution du compost mûr), n'hésitez pas à nous contacter sur :

compostsaou@gmail.com ou au 09-51-52-13-52

Marion et Françoise

Ça se pass'Saoû

L'association de guides "Ça se pass'Saoû" propose un éventail d'activités pleine nature.

Une bonne idée pour partager une journée à l'extérieur en famille maintenant que les beaux jours sont devant nous. Vous avez le choix: VTT, balade à cheval ou en poney, sortie en marche nordique, escalade, montgolfière, balades et randonnées en montagne, location de vélo, via ferrata, promenade avec jojo l'âne aux grandes oreilles, descente en canyon,...bref, de quoi satisfaire toute la famille, grands et petits.

Retrouvez-nous sur le nouveau carnet de voyage 2017 de la vallée de la drome, à l'office de tourisme du pays de la forêt de Saoû et sur internet.

Nos guides sont tous diplômées et vous emmènerons à la découverte de sentiers imbattables.

Faites le pas

Fête des pompiers

La fête des pompiers aura lieu le **samedi 5 août** avec sa traditionnelle **soupe au pistou**, suivi d'un **bal dansant** ainsi que les **jeux pour les enfants**. Sans oublier le **concours de pétanque** l'après-midi, également sacré à la fête des pompiers.

L'amicale des Sapeurs Pompiers de Saoû

Une nouvelle bijouterie

J'ai eu mes diplômes de Bijouterie Joaillerie et Brevet des métiers d'art et de Joyaux en 1995 .

Boulot et stages chez différents Bijoutiers ,Joailliers , sertisseurs et diamantaires m'ont encré dans ce qui allait être "mon JOB à plein temps"

La vie a fait que l'expression de cette vocation fût mise au repos complet pendant 13 ans, temps que j'ai consacré à l'entreprise de Jean Michel, mon mari.

Après ces longues années de maturation, le naturel revient au galop, tous les ingrédients sont rassemblés : je reprends mon métier , ma passion , ma vocation.

A présent je suis en formation Sertissage de 9 mois, formation diplômante fin mai. (de quoi faire naître un joli bébé).

C'est parti!! Je vais ouvrir un atelier de bijouterie ,d'ici l'été, dans le village de Saoû, 4 route de Bourdeaux et proposer : mes créations de bijoux, à la demande des clients, suivant leur envies. Des réparations et des transformations".

Arnaud Cécile, pour vous servir.

A la découverte de la forêt de Saoû

Le nouveau Bureau de l 'association est composé de Marie-Claude Gresse, présidente, Martine Guillerme, secrétaire, et Bernard Foray-Roux, trésorier.

1) L'association vient de gérer l'exposition « Saoû, la Forêt et le Photographe » en coordination avec le service ENS du Département et la Commune de Saoû. Cette exposition qui présentait l'Observatoire Photographique du Paysage de la Forêt a été visitée par des centaines de visiteurs dont les enfants de l'école de Saoû avec leurs enseignantes.

2) L'association participera aux Fêtes de la Nature en Forêt de Saoû les 20 et 21 mai. Thème : Les superpouvoirs de la Nature.

3) Le 12 juin : Journée de Formation sur la forêt de Saoû. Pour la quatrième année, l'association qui a déjà formé près de 100 stagiaires organisera 2 journées de formation accueillant les professionnels du tourisme, les élus, les organisateurs d'activités de pleine nature et toute personne intéressée en général. La formation est gratuite et dure de 9 à 16 heures (pic-nic au milieu). Inscriptions : decouvertefo-retsaou@gmail.com. La 2ème session aura lieu en septembre.

4) Le 27 juin : 3ème « Journée du Handicap et de la Famille » dans la forêt de Saoû. L'association accueillera toutes celles et tous ceux (personnes handicapées et accompagnants) qui veulent visiter la forêt de Saoû de façon privilégiée. Cette année l'IME de Fontlaure est l'invité principal mais tout le monde peut participer à titre collectif ou individuel. Plusieurs ateliers et animations seront proposés. Le comité d'organisation (qui comprend l'ACCA de Saoû et de nombreux volontaires) lance un appel au bénévolat pour se renforcer.

5) L'association continue ses visites de la Forêt. Après la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme et celle de l'Ardèche, ce sont les Vieilles Maisons Françaises et 2 associations valentinoises qui vont découvrir le synclinal au printemps. Attention le calendrier des visites de groupes se remplit rapidement !

Editions de la Galipotte

Comme pour les 3 premiers livres, le quatrième ouvrage, réalisé avec les enfants de l'école de Saoû et consacré au Néolithique, connaît un vif succès. Comme pour les 3 premiers, il sera vite épuisé. On peut encore se le procurer auprès de la Maison d'Edition ou à l'Ecole (Martine Guillerme). Rappelons que le produit des ventes sert exclusivement à financer de nouveaux projets.

La Galipotte va bientôt publier (avant l'été) un nouvel ouvrage attendu dans le milieu maritime (entre autres) : le premier « Dictionnaire des Femmes Pirates » réalisé par Christine Tillard, Catherine et Bernard Foray-Roux et fruit de plusieurs années de travail.

A l'abordage !

leseditionsdelagalipotte@orange.fr

Bernard Foray-Roux

Murets d'art

Du 14 au 17 Avril 2017, dans le cadre de son projet « La terre me parle », Myriam du Manoir, plasticienne, a proposé une exposition d'Art Contemporain «TERRE ». Myriam est un membre actif de l'Association. Elle est l'une des nombreuses partenaires qui participent au développement du projet « Murets d'Art ». Ainsi, son œuvre intégrée au paysage du Muret d'Art de Saoû durant les mois d'été de l'année 2016, s'est prolongé jusqu'à l'Atelier Chroma. A cette occasion, le samedi 15, l'Association a invité à une balade au départ de l'Atelier, avec pour objectif, la découverte de l'un des sentiers Murets d'Art. Une façon de présenter l'Association en étant au cœur de son objectif, allier Art, balade-randonnée et ce magnifique patrimoine ancestral que constitue le Muret de pierres sèches sur les territoires Français et Espagnol. Une bonne vingtaine de personnes – «de quelques mois à 77 ans » étaient au rendez-vous, guidées par Sophie Rochet, accompagnatrice de moyenne montagne, en charge par ailleurs du tracé qui reliera la France à l'Espagne.

Et du côté espagnol, peu à peu, l'œuvre chemine et les initiatives fleurissent.

Sur cette fin de mois d'Avril, une vingtaine de membres et sympathisants de l'Association Murets d'Art côté français sont allés à la rencontre de leurs homologues espagnols, porteur du projet de l'autre côté de la frontière. Ainsi, le 27 avril 2017 a eu lieu à Bierge, village de la Sierra de Guara du Somontano, province de Huesca (Aragon) la présentation publique du projet Murets d'Art par la récente association « Muretes de Arte ». Cette présentation dont l'origine a été insufflée par la présence des français a connu un vif succès et soulevé l'enthousiasme général. Une centaine de personnes étaient présentes, officiels, habitants, curieux et/ou interpellés par le cœur de l'association, l'Art, la Pierre Sèche et la randonnée. A cette occasion une portion de muret appelée symboliquement "portion 0" a été inaugurée. Il a permis la collaboration des enfants du CRA Vero/Alcanadre, avec la mairie de Bierge, des artisans de la pierre sèche d'Artosilla, des entreprises de la Sierra de Guara (hôtel/restaurant, compagnie de guides, les caves Pireneos), l'association culturelle du village, des artistes sculpteur, photographe et graphiste.

La vidéo du Muret d'Art de Saoû d' Aurélie Lamour et de Vincent Zorzi a été projetée et a permis au public d'approcher la réalisation d'un Muret d'Art. Des interventions de personnalités, Severino Pallarruelo, écrivain et professeur, président du centre d'études « Altoaragoneses », Roberto Ramos du centre infoculture de Huesca ... sont venues soutenir l'intérêt du projet, d'envergure internationale tant au niveau patrimonial, touristique qu'économique ouvrant à des opportunités d'emplois. La journée s'est clôturée par le partage des vins du terroir de France et d'Espagne, suivi d'une paella géante et d'un concert de flamenco.

Les objectifs pour le second semestre 2017 sont nombreux. Initier la réalisation d'un logo en faisant collaborer les Ecoles supérieures d'Art de Valence en Drôme et de Teruel en Aragon, organiser une rencontre franco-espagnole à Saoû à l'automne en prévision de la seconde résidence de Murets d'Art en France sur le printemps 2018,

Mozart illuminera Saoû

Une nouvelle belle année pour Saoû chante Mozart du 8 au 10 juillet prochain !

- Le 8 juillet à 17h30, la grande soprano Karine Deshayes (victoire de la Musique) chantera à l'église avec François Chaplin au piano.
- Le 8 juillet à 21h, place des Cagnards, le pianiste de jazz Baptiste Trotignon arrangera et « dérangera » Mozart.
- Le 9 juillet à 20h au château d'Eurre : François Chaplin au piano avec le Quatuor Debussy dans deux magnifiques concertos.
- Le 10 juillet, dans la forêt : la balade musicale à 15h et le concert à 18h30 avec le grand trompettiste Romain Leleu (Victoire de la Musique également) et l'ensemble Convergences. Vous pourrez entendre le soir « les plus grands tubes » de Mozart !

Afin de **remercier les habitants du village** pour leur hospitalité et pour leur soutien, le festival leur propose un tarif préférentiel : 10 euros pour chaque concert se déroulant à Saoû dans la limite des places disponibles (au château d'Eurre, et à l'église les places sont très limitées). Pour bénéficier de ce tarif, il est nécessaire de réserver auprès du bureau du festival et bien sûr sur présentation d'un justificatif de domicile.

Ouverture de la billetterie le 2 mai.

A très bientôt le plaisir de partager de beaux moments musicaux avec vous !

Fête du Picodon 2017

Déjà la 46ème édition de ce formidable évènement qui a débuté sous le nom de « C'est la fête à Saoû » !

Nous poursuivons la formule qui semble avoir recueilli votre adhésion : plus familiale, un samedi après-midi dédié aux enfants, avec les Canaillades (plein de jeux et de lots) et des ateliers ; du merveilleux avec des artistes étonnants, une grande et belle surprise le soir ! Le grand marché du dimanche. Animations, musique, et grand concert du soir !

Plus de choix pour les repas avec des camions-restaurants en plus des stands de frites-saucisses, crêpes, glaces et des buvettes. Et du café ! (« Le temps d'un café » sera là). D'avance, nous vous souhaitons une très belle fête !!

Tombola. Cette année à la fête, il n'y aura pas de collecte, mais une tombola géante avec une centaine de lots à gagner. Ticket à 2 euros ; information, liste des lots et tickets à l'épicerie et à la boulangerie. Tirage et remise des lots dimanche à la salle des fêtes.

Concours d'affiche et - NOUVEAU - **concours de sculptures de chèvre**. N'oubliez pas de participer ! L'oeuvre gagnante sera l'affiche officielle de la fête en 2018 et vous serez notre héros ! Vous avez jusqu'au 9 juillet 2017. La catégorie enfant récompensera les artistes en culotte courte. Le comité a lancé un concours de sculptures représentant des chèvres. La sculpture gagnante sera offerte au village. Les règlements complets des concours sont disponibles : www.fetedupicodon.com. Les résultats des concours et de la tombola seront proclamés sur le grand podium, place des Cagnards, dimanche à 19h.

CIRCULATION : circulation et stationnement seront interdits dans le village. Des exposants seront installés sur la route depuis la brasserie jusqu'aux pompiers. L'accès au village sera barré le dimanche 16 Juillet après le parking des pompiers et au niveau du temple. La déviation mise en place permet d'aller de la route de La Forêt à la Route de Crest en passant par la rue des Abbayes et le Chemin de La Briance, et dans le sens contraire par la déviation, la route de Bourdeaux et Les Auches. Sens de circulation que CHACUN doit respecter. Le parking des pompiers sera réservé aux habitants. Il sera balisé dès le lundi. Utilisez-le dès que possible, pour faciliter notre préparation, et apprécier notre village sans voiture. Nous comptons sur vous !

APPEL AUX BONNES VOLONTÉS. Nous avons plus que jamais besoin de bénévoles. Bonne humeur, esprit d'équipe, convivialité sont au rendez-vous : vous ne le regretterez pas ! Venez nous rencontrer sur le marché, les samedis matin 1er, 8 et 15 juillet à partir de 10 h et les mercredis 5 et 12 juillet à 18 h. Connaitre vos disponibilités (même pour très peu de temps) est important pour nous. Les bénévoles sont les bienvenus au jardin derrière l'Office dès le samedi 8 juillet vers 17 h. Notez la grande réunion du vendredi 14, avec repas convivial. Nous profitons de cet appel pour remercier tous les bénévoles depuis de nombreuses années, ainsi que tous ceux qui nous apportent leur soutien logistique ou matériel, nous prêtent leurs champs, leurs locaux. Merci Jacques Berthezène, Wilfrid Raillon, Yves Rey, Michel Vernet ! Merci au conseil municipal ! Merci aux commerçants qui nous permettent d'éditer les programmes ! Et pour tous ceux qui ne peuvent pas participer, aidez-nous en adhérant. Depuis 45 ans, sans subventions, la Fête du Picodon vit uniquement du dévouement de ses bénévoles. Les bénéfices (buvettes, petite restauration, emplacements exposants) ne compensent pas toujours les dépenses (animations, logistique, matériel, locations, etc.) et la marge de manœuvre est restreinte lorsqu'il s'agit de renouveler du matériel. Si vous aimez cette fête devenez membre bienfêteur ! fetedupicodon.com : 'Nous soutenir'

DÎNER ET BAL LE 13 JUILLET : Place des Cagnards dès 18 h, soirée dédiée aux habitants : soupe au pistou, caillette, picodon, buvette, frites, et COCO SUNSHINE. 5 énergumènes en costume, feu d'artifice de cumbias colombiennes, biguines antillaises, rumbas zaïroises et marineras mexicaines.

INVITATION. Petits et grands, jeunes et moins jeunes, le Comité et tous les bénévoles seraient honorés de votre présence à l'apéritif et au repas de clôture de la 46° fête du Picodon le **lundi 17 juillet 2017 à 19H00**, au jardin de la cure. Ce sera l'occasion de trinquer à la Fête et de vous adresser nos plus chaleureux remerciements pour votre patience et votre coopération.

DON DU COMITÉ DE LA FÊTE DU PICODON AU VILLAGE. Le 6 mars 2017, le Comité de la Fête du Picodon a décidé à l'unanimité de proposer à la prochaine assemblée générale la dévolution d'un pourcentage des bénéfices de la Fête 2017 à la Mairie de Saoû pour son projet de création d'une cantine et d'un réfectoire. Equipements qui profiteraient aux villages du bassin, avec création d'un emploi. Ainsi qu'aux aînés qui pourraient bénéficier d'un portage de repas bio, variés et de qualité. La Mairie de Saoû souhaite également inclure dans le projet une nouvelle salle des fêtes pour doter le village d'un ensemble social cohérent. Si ce projet ne pouvait voir le jour, cette offre serait néanmoins maintenue pour un autre projet d'utilité sociale, choisi avec la mairie. Le reversement de l'association s'opérerait donc, si l'assemblée générale d'octobre en vote le principe et le montant, sur le prochain exercice.

Bonne fête à tous, le comité

Assemblée générale

Samedi 6 octobre à 18h30 à la Salle des Fêtes.

Les bilans moral et financier vous seront, entre autres, présentés. Puis, avant l'apéro-buffet, le film de la fête 2017 sera projeté en avant-première !

Les 4 saisons au pays de la forêt de Saoû

Pour l'Office de Tourisme du Pays de La Foret de Saou une page se tourne. En conséquence de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale, le tourisme devient une compétence intercommunale. Un nouvel Office de Tourisme communautaire a été créé sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public et Commercial). Il bénéficie de moyens financiers et structurels plus importants que toutes les structures de tourisme cumulées de la communauté de communes. C'est une chance pour notre territoire et pour les professionnels du tourisme. Le bureau de l'Office de Tourisme situé à Saou intègre cette structure. Il est un bureau informations touristiques, dont les horaires sont fixées par le schéma d'accueil et de diffusion de l'information, le SADI, et le comité de direction..

L'Association qui jusqu'à aujourd'hui gérait l'Office continue d'exister et continuera organiser La Foire aux Fruits d'Hiver à Saou et La Journée de La Truffe à Soyans. Elle a un nouveau nom "LES 4 SAISONS AU PAYS DE LA FORET DE SAOU". Cette association regroupera tous les bénévoles participants à ces 2 manifestations et accueillera toutes les bonnes volontés voulant participer à la vie de cette structure.

Une réuniona a eu lieu le 5 Mai à Soyans pour adhérer à l'association et élire les nouveaux membres du Conseil d'Administration et du bureau.

Même si vous n'étiez pas présent à cette assemblée, n'hésitez pas à venir de nous rejoindre..

Paul Cappaï

Du Veyron à la Vèbre

La motivation des membres de l'association et des élus (Maire, Daniel Gilles, et Syndic, Brigitte Dufour, en tête) font que le Jumelage ente La Chaux et Saoû est toujours aussi riche en événements. Pour 2017 quelques annonces :

1) le 2 septembre : Grand Marché Artisanal de La Chaux où Saoû aura un stand, comme à chaque édition, et qui draine un public considérable (venu notamment de Lausanne et des environs). Producteurs agro-alimentaires, artistes et artisans d'art de Saoû et des environs si vous souhaitez participer inscrivez vous vite (stand gratuit, déplacement à vos frais, hébergement chez l'habitant) bernard.foray-roux@orange.fr.

2) le 30 septembre et 1 octobre : visite de la Drôme gourmande par un car de nos jumeaux suisses avec repas et dégustations. Les jumeaux français peuvent, bien sûr, participer et même accueillir des hôtes de La Chaux. L'assemblée générale du Jumelage aura lieu le même week-end. A suivre !

AVIS A LA POPULATION

Le Jumelage va réaliser un livre de photos présentant les deux villages. Si vous avez fait des photos de Saoû (vues d'avion, les rues, les monuments, les fêtes, les habitants, la forêt, etc) qui vous semblent bien représentatives de notre village et de sa vie, envoyez les nous par mail avec le maximum de « définition » et en couleurs. Un jury devra sélectionner celles de meilleure qualité pour participer au livre qui sera publié fin 2017.

Envoyez les photos avant le 20 juin 2017 à gressemarie@hotmail.fr

Des nouvelles du collectif citoyen de Saoû

En ce début d'année 2017 , un petit groupe de citoyens motivés, de Saoû et des villages du haut Roubion, s'est constitué en Association et ce, notamment grâce au succès des soirées-rencontres citoyennes qui se sont déroulées en 2016 .

Organisées autour de la projection d'un film, débat puis repas partagé. Elles ont été l'occasion de soutenir activement des associations et initiatives solidaires.

Pour changer, s'ouvrir également au spectacle vivant, notre dernière soirée le 12 mars 2017 vous a proposé un spectacle théâtral : « Sommes-nous en démocratie ? » par la Compagnie Remue-méninges de Chambéry.

Succès pour cette soirée théâtrale proposée ; Le propos et le contenu ont été fort appréciés du public présent car riche, ludique et pertinent.

Succes également pour la soirée du 14 mai sur le thème de la Sécurité sociale avec la projection du film de Gilles Perret "LA SOCIALE".

Cinéma donc, théâtre et d'autres formes de spectacles promptes à nous interroger, à nous permettre d'échanger, de découvrir, de partager dans un souci d'éducation populaire citoyenne et solidaire.

D'ores et déjà, ces soirées ont généré des actions concrètes solidaires :

-Mobilisation autour d'un camion au départ de Saou en solidarité au peuple grec mais aussi

-Collecte organisée autour de SOS Méditerranée.

Etre en lien avec les Associations Solidaires locales et d'ailleurs, car chez nous comme ailleurs la solidarité citoyenne tisse des liens forts entre tous les peuples et les citoyens du monde.

Nous vous attendons nombreux pour notre prochaine soirée qui aura lieu au mois d'octobre.

Pour le collectif citoyen de Saou, Gisèle, Maurice, Nicole, Christine, Alain, Sylvie, Peter, Marc, Michelle, Solange, Stéphanie, Marjo, Patrice...

L'exposition OPP d'avril

Rappelons, pour ceux qui n'auraient pas encore mémorisé, ce qu'est un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) et prenons l'exemple de celui de la forêt de Saoû. Le Comité de Gestion de la Forêt de Saoû a jugé intéressant et utile de lancer cette procédure. Il a recruté un photographe professionnel (Guillaume Bonnel) pour photographier la forêt, à l'intérieur et à l'extérieur, sous tous ses aspects. Puis une commission de spécialistes a sélectionné 40 photos proposant de bons points d'observation du paysage. Il ne s'agissait pas de choisir les plus belles photos mais les plus instructives (60 autres photos constituant une « réserve » en cas de problèmes).

Chaque point retenu a été identifié par GPS en déterminant précisément l'appareil photographique utilisé, sa hauteur, son angle de prise, sa focale, etc, pour être sûr de pouvoir refaire exactement la même photographie par la suite (hormis les aléatoires conditions météorologiques).

Une fréquence temporelle est ensuite choisie. La photo sera t-elle refaite à toutes les saisons, une fois par an ou moins souvent ?Lancée il y a 3 ans déjà, l'OPP de la forêt de Saoû a désormais ses premières reconductions. Si certains paysages n'ont pas bougé en aussi peu de temps, pour d'autres les surprises sont grandes.

La démarche entreprise est particulièrement intéressante et pédagogique, voire même amusante parfois. Aussi le Comité de Gestion de la Forêt de Saoû a t-il décidé, en 2017, de la présenter ainsi que les premiers résultats sous forme d'une exposition itinérante, accompagnée de textes et d'explications, qui va circuler de villes en villages, limitrophes ou proches de la forêt, de médiathèques en bibliothèques.

L'avant-première a eu lieu au Temple de Saoû du 7 (vernissage) au 16 avril, proposée et animée par l'association « A la découverte de la Forêt de Saoû » en collaboration avec le service Espaces Naturels Sensibles du Département, le CAUE, la DREAL et la Commune de Saoû.

Ouverte quasiment tous les jours, il y a eu une visite commentée et le jeudi 13 fut consacré aux scolaires qui ont participé à une Journée OPP pour observer l'évolution des paysages dans la forêt et au village. Leurs photographies réalisées dans le cadre scolaire avec leurs institutrices Martine Guillerme et Marie-Ange Freydt (et grâce à des parents bénévoles) étaient présentées à l'exposition. On retrouvait aussi, sur place, les résultats du concours de photographies lancé par « La Découverte » (copie actuelle d'une carte postale ancienne), que Lyssandre a gagné.

La page d'Isa - Infos pratiques

ETAT CIVIL 1er semestre 2017

NAISSANCES
Ludwig ROSIER, le 01 novembre 2016 à Die (26)
Loris MAGNON, le 26 novembre 2016 à Valence (26)
Mali VERGNAUD FUMEY le 04 janvier 2017 à Saoû (26)
Lynaelle EMPI HOARAU, le 28 février 2017 à Die (26)
Lucien GASQUET, le 16 mars 2017 à Valence (26)
Marceau MANTEL, le 23 avril 2017 à Montélimar (26)

MARIAGES
Bernard BOURRELY et Corinne BROCHIER, le 04 février 2017
Frédéric VAVRILLE et Anne-Sophie CHUPIN le 06 mai 2017

DÉCÈS
Eugène COURDY, le 25 octobre 2016 à Saoû (26).
Edmonde VIAL épouse ROSTAING, le 28 décembre 2016 à Montélimar (26)
Pascal ROSIER, le 06 mai 2017 au Cap Vert

NOUVEAUX ARRIVANTS

RÉSIDENCES PRINCIPALES
Stéphanie SAEZ et Donatien RINALDI, la Placette
Tristan MOREAU, route de Bourdeaux
Marcel LLORCA et Tania LLORCA-LEFFE, Allée Maurice Vigne
Marjorie CANCE, route de Crest
Karine TEXIER, route de Crest
Céline GOFFENI, route de Crest
Anne MONTAGARD, route de Crest
Lucas EMPI HOARAU, route de Crest
Antoine SOREZ, place de l'Horloge

RÉSIDENCES SECONDAIRES
Gilles BROUILLAUD

HORAIRES

MESSES À L'ÉGLISE DE SAOÛ :
Tous les 2ème et 4ème dimanches à 9h

MARCHÉS HEBDOMADAIRES :
Tous les samedis matin sur la placette, de 8h à 13h.

HORAIRES DE LA MAIRIE :
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, matin de 8h à midi.
Le vendredi après-midi de 13h30 à 17h
Tél. : 04.75.76.00.43

LE P'TIT SAOÛ
Bulletin municipal semestriel, N°23 - Mai 2017
Directeur de publication : Daniel Gilles
Comité de rédaction : Conseil municipal
Direction éditoriale : Yves Pervier
Imprimé à 400 exemplaires sur papier 100% recyclé
à l'Imprimerie du Crestois - 26400 CREST

La vie des écoles

plutôt belle ;-)

B et A font toujours ba, un et un font toujours deux, le passé est parfois simple mais souvent composé. Les cultures du monde se découvrent avec le « Saint Patrick's day ».

Les artisans d'art nous ouvrent leurs portes et leurs bras. Nous revisitons le village et la forêt avec l'oeil d'un photographe et d'un géographe. Quelques coups de pédale et nous voilà géomètres à mesurer le périmètre de la villa Tibur. Retour à l'école pour entrer dans la peau d'un jardinier, d'un chimiste ou d'un artiste peintre.

Pas de journée sans découverte à raconter!

A noter sur vos agendas: fête de l'école le **samedi 24 juin à Francillon**. Au programme : Parcours poétique et chorale du monde.

Martine Guillerme